LOT A			12.36 a

LOT Ag			
	260		728
510	1c		4 c
i2 (30-42%)	hc-11.35 hf-16.35		1S+II+1C

LOT Ad			
	410		1148
660	1c		8c
i2 (30-42%)	hc-10.95 hf-15.95		1S+II+1C

Légende-type du Plan d'Aménagement Particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT				
surface d'emprise au sol [m²] — min.	max.	min.	max.	— surface du lot / de l'îlot [ares]
surface de scellement au sol [m²] — max.		min.	max.	— surface constructible brute [m²]
type de toiture —		min.	max.	— type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]		— nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... — nombre de niveaux pleins
- +1,2, ... R — nombre d'étages en retrait
- +1,2, ... C — nombre de niveaux sous combles
- +1,2, ... S — nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x — hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x — hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi — x maisons isolées
- x-mj — x maisons jumelées
- x-mb — x maisons en bande

Types et nombres des logements

- x-u — x logements de type unifamilial
- x-b — x logements de type bifamilial
- x-c — x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp — toiture plate
- tx (y% - z%) — toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant -corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Inftrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende supplémentaire

- Division surface constructible
- NIV. REF. = 270.00 = 00.00 — Niveau de référence

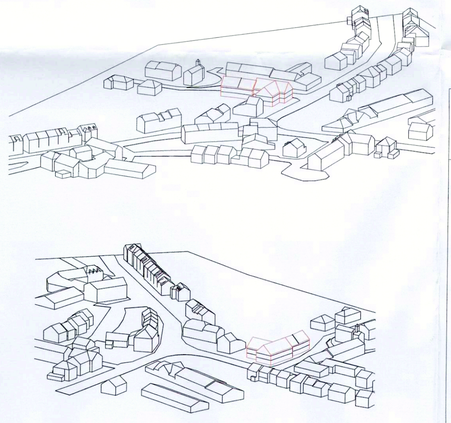

Axonométries

0 — 10 — 25 m

N

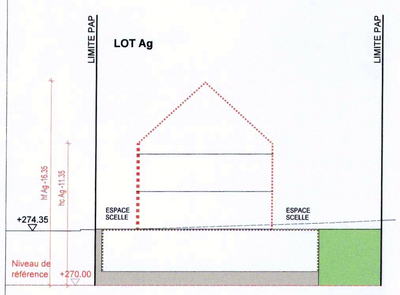

Coupe A1
E 250

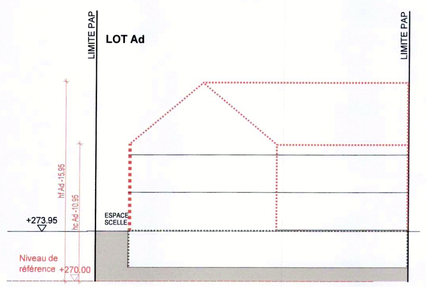

Coupe A2
E 250

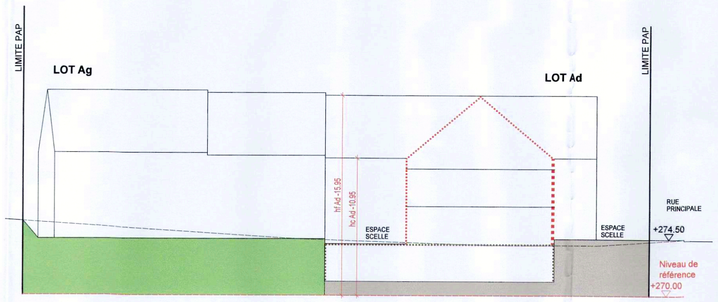

Coupe A3
E 250

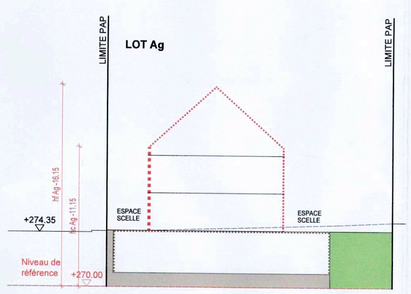

Coupe A4
E 250

BALLINIPITT
ARCHITECTES URBANISTES

39, VAL SAINT ANDRÉ
L-1128 LUXEMBOURG

T +352 45 31 011
F +352 45 40 70

WWW.BALLINIPITT.LU
INFO@BALLINIPITT.LU

Référence: 18226/13C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 17.05.2018
Le Ministre de l'Intérieur
Dan KERSCH

INDICE	DATE	DESSIN	CONTRÔLE	MODIFICATION
D	2018.03.06	C.G.	G.B.	Mise à jour. Avis Ministériel 18226/13C du 27.02.2018
C	2017.12.18	C.G.	G.B.	Mise à jour
B	2017.06.08	C.G.	G.B.	Toits plats suivant avis Commune
A	2017.05.08	C.G.	G.B.	Création du plan

MAITRE DE L'OUVRAGE
MARET-FAZZARI
1, Wisestrooss L-3385 NOERTZANGE

ADRESSE DU CHANTIER
Rue de l'Eglise
L-3380 NOERTZANGE
1010

Vu et approuvé
Bettembourg, le 30 mars 2018
Pour le conseil communal
le bourgmestre, le secrétaire,

PROJET
PAP rue de l'Eglise à NOERTZANGE

AUTORISATION P.A.P.

DOCUMENT
PARTIE GRAPHIQUE
VUE EN PLAN ET COUPES

ECHELLE 1/250

NUMERO DE PLAN
AE70_PA_PP1_GE01

INDICE
D

REFERENCES INFORMATIQUES: PLAN N° 203 CALQUES 2/52/100/109/126/127/128/131/195/198/1302

Version 1.0